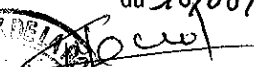
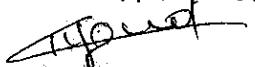



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION

3 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

<p>ARRET DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du 20/06/2005</p> 	<p>ENQUETE PUBLIQUE Vu pour être annexé à l'arrêté du 04/10/2005</p> 	<p>APPROBATION DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du 13/01/2006</p> 
--	--	--

JANVIER 2006

Atelier d'urbanisme Michel FABRE
180 Rue du Genevois - 73 000 CHAMBERY

DEFINITION DES CONDITIONS D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DES ZONES A URBANISER

- SECTEUR « VERGERAIE » p 2

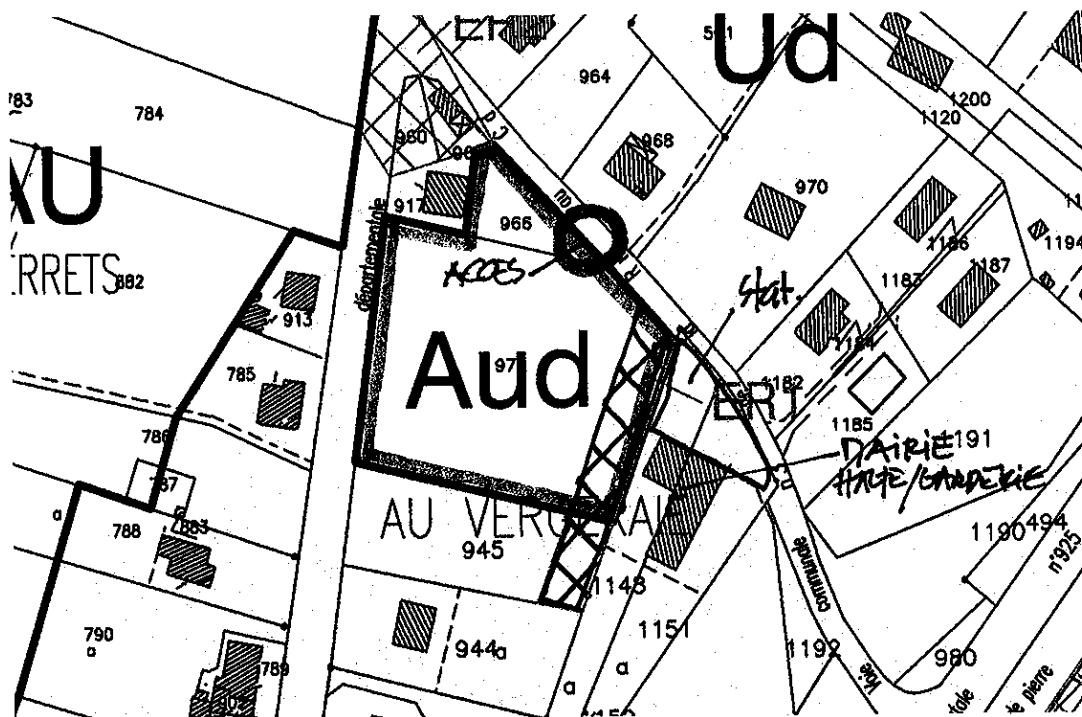
- SECTEUR « LES MARAIS » p 3

OR
Gri

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
Grille d'analyse

LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE
Lieu-dit : **VERGERAIE**

Obj	Objectifs d'aménagements - Vocation future	Habitat mixte
Loc	Localisation	Centre Chef-lieu
Enj	Enjeux - Paysagers - Agricoles - Viabilités / équipements	Urbain Moyens – Parcelle enclavée Oui
Mo	Mode opératoire - Contexte foncier - Intervention de la collectivité	Un propriétaire Oui – Emplacement Réservé pour extension d'équipement stationnement
Elé	Eléments de projet	Zone à vocation d'habitat + ER
Imp	Impacts - Besoin d'équipements - Impact paysager	A compléter Moyen – En liaison avec aménagement des abords c
Tra	Traduction au PLU - Zonage - Surface - Capacité d'accueil - Compatibilité loi Montagne	AUd 0,54 ha Suivant programme, collectif ou mixte souhaité Oui



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
Grille d'analyse

LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE

Lieu-dit : **LES MARAIS**

Objectifs d'aménagements	
- Vocation future	Activités artisanales et commerciales
Localisation	Secteur Nord
Enjeux	
- Paysagers	Importants (bord RD925)
- Agricoles	Moyens
- Viabilités / équipements	Voirie de desserte
Mode opératoire	
- Contexte foncier	Propriétaires privés + Commune
- Intervention de la collectivité	Oui – Aménagement de voirie
Eléments de projet	Zone d'activité avec logements de fonction
Impacts	
- Besoin d'équipements	Desserte de la zone en cours
- Impact paysager	Important (recul de 75 m par rapport RD925)
Traduction au PLU	
- Zonage	AUe
- Surface	1,85 ha
- Capacité d'accueil	Selon entreprises
- Compatibilité loi Montagne	Oui

